

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 novembre 2018

OBJET :
Adhésion à la SPL Gestion Locale

Rapporteur : M. BREUILLE
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, qui permet aux collectivités territoriales ou à leurs groupements de créer des sociétés publiques locales « compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement [...], des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général », le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a approuvé la création d'une Société Publique Locale, dénommée Gestion Locale, pour fournir des prestations d'assistance en ressources humaines, actuellement proposées par le centre de gestion lui-même, et ce en son lieu et place à compter du 1^{er} janvier prochain.

Ces prestations d'assistance comprendraient :

- Emploi territorial et assistance RH
 - Aide au retour à l'emploi, assistance au recrutement
 - Mise à disposition de personnel de remplacement et intercommunaux
 - Information et conseil statutaire personnalisé
 - Assistance à la paie, paie à façon
 - Assistance retraite CNRACL
- Conseil en organisation
 - Ingénierie managériale, audits organisationnels
 - Outils opérationnels (accompagnement fiches de postes, règlement intérieur)
 - Ingénierie support
 - Statistiques
 - Contrôle qualité

- Expertise juridique
- Prévention et Santé au travail
 - Prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail (hygiène et sécurité : ACFI – DURP – DICRIM – PCS, ergonomie et psychologie du travail),
 - Médecine professionnelle et préventive (médecins de prévention / agréés / experts, infirmiers en santé au travail)
- Assurances
 - Risque statutaire
 - Complémentaire santé
 - Garantie prévoyance
- Economie de la donnée
 - Archives
 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Pour mémoire, le CCAS d'Essey-lès-Nancy recourt actuellement à certaines de ces prestations pour lesquelles il ne dispose pas d'agents qualifiés pour les réaliser, à savoir, plus spécifiquement, la médecine professionnelle et préventive, la prévention des risques professionnels (ACFI, ergonomie et psychologie du travail), la gestion de l'assurance statutaire et de la complémentaire santé ainsi que la gestion des archives et de la protection des données (RGPD).

Pour devenir actionnaire de la SPL Gestion Locale, il est proposé au CCAS d'Essey-lès-Nancy d'acquérir 2 actions au capital social d'une valeur nominale de 100 € chacune (le capital social étant fixé à 309.200 euros, réparti en 3.092 actions).

PROPOSITIONS

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver l'adhésion du CCAS à la Société Publique Locale Gestion Locale, pour continuer de bénéficier des prestations actuellement assurées par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle ;
- d'approuver pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL annexé à la présente délibération ;
- d'approuver la souscription au capital de la SPL à hauteur de 200 € correspondant à 2 actions de 100 € chacune, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 200 € sera immédiatement mandatée sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de

- libérer le capital social de la Société ;
- d'approuver par anticipation la composition définitive du capital précisée à l'article 6 des statuts, en fonction des souscriptions d'actions constatées à la date du 15 novembre 2018 ;
- de désigner Monsieur Michel BREUILLE comme représentant titulaire et Madame Nadine CADET comme représentant suppléant aux fins de représenter l'établissement dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale ;
- d'autoriser les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société ;
- d'approuver que le CCAS d'Essey-lès-Nancy soit représenté au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres du collège dont dépend le présent établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à recourir dans l'intérêt de la collectivité aux services de la société, à prendre toute décision et à approuver tout document et contrat relatif aux relations entre le CCAS d'Essey-lès-Nancy et la SPL ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

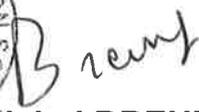
Il est précisé que les crédits nécessaires à l'adhésion de la ville à la SPL seront inscrits par décision modificative au budget primitif 2018, chapitre 26 "participations et créances rattachées aux participations", article 261 " titres de participation".

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 novembre 2018.

Pour extrait,

**Le Président,**

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

PRESENTS :

Mmes Myriam LEDROIT, Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mmes Nadine CADET, Véronique SAGET, Rosette GIRSCH et Janine MARCHAL.

M. Louis CAUSERO.

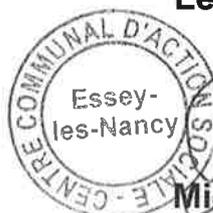
ABSENTS :

MME Patricia LANZI.

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE